



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 270-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 13 février 2018 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre un projet de lotissement qui nécessite la création de 2 lots à construire d'une largeur mesurée à la ligne avant de 43 mètres chacun, en dérogation à l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement n° 270-05 qui stipule qu'un lot ne peut avoir une largeur mesurée à la ligne avant inférieure à 45 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 076 052
Ch. Lamoureux et montée Saint-Amour

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2018 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 25^e jour de janvier 2018.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier